

Pierre Bourret / Michel Ribes / Dominique Sapet

Du mandat judiciaire à la reconnaissance d'un besoin commun

Notre projet de travail collectif se situe au carrefour de la nécessité, pour notre service, d'organiser un nouveau fonctionnement (contraintes financières, accroissement de la charge de travail) et de l'intérêt d'apporter une réponse partenariale à une problématique transversale rencontrée par différents intervenants sociaux.

La population concernée est constituée de jeunes mères, dont une caractéristique est d'adresser à chaque service des demandes multiples mais sans qu'aucun projet ne puisse être établi ; ces jeunes femmes se caractérisent également par la reproduction d'une relation fragile et préoccupante avec leurs enfants. La création d'un dispositif d'accueil à la carte de ces enfants nous paraît de nature à favoriser la réappropriation de leurs responsabilités et de leur projet de vie.

Dans le département du Vaucluse, l'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA) exerce une mission de service public. Elle gère 9 établissements et services, dont un service de Tutelle aux Prestations Sociales (TPS).

En 1995, le service de tutelle élabore un nouveau projet en raison des constats suivants. Les mesures éducatives individuelles, face aux enjeux actuels de notre société (fracture sociale, chômage, précarité...), se heurtent à des limites... Par ailleurs, devant les contraintes imposées par les financeurs, chaque délégué à la tutelle est amené à accompagner un nombre élevé de familles (35 au lieu de 25). Une réflexion et un nouveau fonctionnement s'imposent. Le projet de service prévoit plusieurs axes d'intervention ; l'un d'entre eux est intitulé « Femmes en fin d'API (Allocation de Parent Isolé) ».

Problématique : Femmes isolées avec enfants

Une population
de parents isolés
est répartie sur
l'ensemble du

Vaucluse. Selon les lieux de résidence, les difficultés sociales se manifestent de façons différentes, et il semble impossible dans un premier temps d'envisager une action à l'échelle départementale. Seul, sur la commune d'Orange, un groupe plus important et spécifique est repéré. Notre objectif est d'essayer de répondre de façon collective à des problèmes qui, jusqu'alors, n'ont été abordés que sur le plan individuel.

En juin 1998, notre service de tutelle aux prestations sociales invite plusieurs acteurs du secteur social intervenant sur le territoire d'Orange : le Conseil Général (Protection Maternelle Infantile (PMI), et Circonscription de service social), les travailleuses familiales, le service AEMO (Assistance éducative en milieu ouvert) de l'ADVSEA, le Centre Hospitalier d'Orange (service social de la maternité, psychologue), le médecin de promotion de la santé, le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Orange, la mission locale d'insertion (MLI), le service social scolaire.

Notre service avait constaté que 10 mesures de tutelle sur 30 s'adressent, sur Orange, à des ménages constitués de femmes en situation de parent isolé. Ces femmes se connaissent entre elles et appartiennent à un réseau dont la Légion étrangère et les bars de nuit appartiennent à la trame. Les mères, chefs de famille, sont jeunes avec de jeunes enfants à charge. Elles présentent des comportements d'alcoolisation, de prostitution informelle. Elles font état de situation d'isolement affectif important. Elles rencontrent des problèmes d'hygiène pour elles-mêmes et leurs enfants. Leur difficulté à se situer en tant que mères et en tant que jeunes femmes se conjugue avec la difficulté de maintenir des liens réguliers, constructifs, avec les services sociaux qui les reçoivent à l'occasion de demandes très stéréotypées (logement, travail, aides financières).

Hypothèses et objectifs de travail

Chaque
service
évoque la

nécessité de travailler en partenariat pour tenter de donner à cette population les moyens d'une évolution sociale *avec pour but la protection des enfants et la mise en place de projets de vie pour les mères.*

Le groupe de participants adhère à l'idée de rechercher une réponse commune et/ou collective adaptée à cette population en complément de leur action spécifique et individuelle.

Un groupe de travail se propose d'évaluer de façon précise le nombre

de ces situations, le profil des personnes, leurs demandes, les points abordés avec elles et les problématiques relevées par les recueils. Le groupe des partenaires travaille à l'élaboration d'une grille de recueil de données. Les questions liées au secret professionnel et à la préservation de l'anonymat des personnes rencontrées sont abordées dès le début, et reviendront ensuite régulièrement.

La réflexion menée sur cette question nous a, par la suite, amenés à considérer que l'anonymat complet permettait, en fait, que chacun des partenaires indique ce que chaque personne exprime comme demande, ce qui peut être abordé dans chaque relation individuelle, et enfin ce que chaque intervenant en retient.

Il nous apparaissait donc finalement, qu'outre le respect d'une obligation déontologique, la diversité des approches et des constats garantissait un approfondissement plus large des problèmes. La grille de travail reflète notre préoccupation de bien distinguer la demande de l'utilisateur de l'évaluation faite par l'intervenant.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de bien définir et répertorier les éléments qui relevaient :

- de la demande exprimée par les personnes ;
- des points abordés au cours des entretiens ;
- des problèmes repérés par les intervenants.

Cette méthodologie, quelque peu contraignante, a pour objectif d'éviter de globaliser et de réduire les différentes demandes, et d'éviter également de déboucher sur une réponse elle-même standardisée et éventuellement anticipée. Les nombreux échanges autour de cette interrogation nous ont mis en évidence le risque : mise en correspondance d'une réponse, d'un moyen ou d'une solution à une demande « transformée », adaptée ou entendue en fonction de tel ou tel dispositif existant.

Les grilles ont été remplies sur une période allant de novembre 1998 à février 1999 inclus, soit 4 mois. L'ensemble des partenaires a rempli 81 grilles ; ce nombre correspond à la totalité des entretiens réalisés, et non au nombre de personnes concernées : celles-ci ont été évaluées à une trentaine, et ont été écoutées plusieurs fois, par différents services.

La lecture et
l'analyse des
éléments recueillis

Constats et pistes de travail

font ressortir que jusqu'à présent les seules réponses apportées à ces situations de danger sont des mesures de protection judiciaire, mais que les problèmes de cette population se situent à deux niveaux :

- l'un sur les plans matériel, économique et organisationnel (ce qu'elles

expériment) ;

— l'autre sur les plans personnel et affectif (ce que nous abordons et repérons avec elles).

Quelle réponse sociale apporter à des jeunes femmes dont l'histoire personnelle est souvent à l'origine de comportements très paradoxaux : vouloir être mère et vouloir vivre une jeunesse qui a été « gâchée » ; vouloir réhabiliter une image familiale, répéter les fonctionnements de leurs propres parents...

Les comportements déviants (alcoolisme, prostitution, etc) constituent une entrave sérieuse à la notion de sécurité pour les enfants. Ces jeunes femmes par référence à leur propre passé ont conscience du caractère dangereux de la relation qu'elles ont avec leurs enfants. Elles culpabilisent, eu égard à leur fonction de mère, qu'elles perçoivent comme défaillante. Dès qu'elles abordent ce problème elles ne donnent plus suite à une demande sociale par crainte du placement des enfants, et donc de répétition de leur propre histoire. Nous sommes confrontés à une population qui vit dans un mouvement alternatif de demandes et de replis vis-à-vis des organismes sociaux. Ce caractère fluctuant est illustré par leur situation, à l'égard du logement qui n'est jamais investi, ou des relations conflictuelles avec leurs partenaires ou les pères des enfants. La relation à l'enfant et leur isolement, dû au poids de leur histoire, paraissent être les critères à partir desquels ces personnes ne peuvent se sentir considérées. Comment leur proposer alors une réponse sociale souple qui leur permette d'être reconnues sur ces deux chapitres ?

Emergence d'un projet

A ce jour, le projet retenu consiste à favoriser l'émergence d'un mode de garde adapté, sous forme d'accueil

à la carte des enfants, fonctionnant la nuit, le jour et les week-ends. L'idée consiste également à ce qu'un lieu soit trouvé, pour permettre à ces personnes de se rencontrer, d'échanger et de participer au projet à plus long terme.

Ce projet ne peut se concevoir sans proposer un groupe d'appui aux personnes ou structures amenées à assurer l'accueil. Celui-ci devra aider l'accueillant dans son rôle, élaborer les modalités concrètes d'accueil (identité des enfants, durée de l'accueil, évaluation des relations mère/enfant, etc.). Le groupe d'appui devra être constitué d'intervenants sociaux de chacune des structures qui sont partenaires et d'un psychologue. En effet, avec les enfants, c'est aussi la parole des mères qui est accueillie et pour cela la personne accueillante doit être soutenue dans sa fonction.

Parmi les différentes pistes que nous étudions, nous tendons à privilégier celle d'une structure déjà existante, une crèche collective fonctionnant

avec des assistantes maternelles à domicile. L'idée est d'adapter le fonctionnement actuel (horaires de jour uniquement) aux impératifs fixés d'accueil ininterrompu, par le biais d'une extension. Cette solution ne résout qu'en partie l'aspect financier puisque l'extension, même si elle ne concerne qu'un emploi, reste à financer. Nous optons donc pour une solution très modeste mais, de ce fait, réalisable financièrement. D'autre part, ceci nous permettra également de nous assurer de l'aptitude de la personne recrutée (ou désignée) à faire face à un public inhabituel, à des horaires peu ordinaires et à des situations d'urgence ou de détresse.

Le fait que le projet ne soit conçu, dans l'immédiat, qu'à petite échelle ne résulte pas seulement de contraintes financières ou liées à l'aptitude requise. Nous le concevons plutôt comme une réalisation à titre expérimental qui nous permettra d'en vérifier la pertinence et l'adéquation à un besoin. Au-delà, ce que nous espérons, c'est son adaptation à une demande réelle, et la participation des personnes concernées à sa réalisation. Nous savons que ces personnes sont intégrées dans des réseaux de connaissances et de solidarité qui peuvent se révéler fragiles et défaillants ; nous pensons cependant qu'il s'agit de réseaux dans lesquels circule l'information... Nous nous appuyons sur cette réalité quand nous envisageons non seulement d'entendre la demande directe de ces personnes, mais aussi de les associer à la mise en place et au développement de cette nouvelle réponse sociale.

Le projet est en cours de réalisation. Cependant il se situe dans une phase charnière... La possibilité de faire un bilan intermédiaire et de recenser les nouvelles interrogations apparaît.

Conditions de réalisation

Concernant le bilan, nous notons que le projet a mobilisé, depuis son démarrage sur le terrain, une dizaine de partenaires : la plupart d'entre eux ont participé à la quasi-totalité des réunions malgré leur fréquence (une par mois) et leur durée (2 à 3 heures chacune). Cette adhésion des intervenants et l'analyse des entretiens nous permettent de vérifier que les hypothèses de départ et les objectifs établis correspondent à des préoccupations communes. Le questionnement qui apparaît aujourd'hui concerne à la fois le devenir du groupe de partenaires en lui-même et la réalisation concrète du projet dont il est porteur. La gestation aura duré un peu plus d'un an (mai 1998/septembre 1999), et il est difficile de prévoir si la réalisation du projet répondra non seulement aux attentes des personnes « bénéficiaires », mais aussi à celles de tous les partenaires. Des questions ou des appréhensions pourraient réapparaître, et notamment en cas de bon fonctionnement : ne risque-t-on pas de cautionner

des relations mères/enfants dégradées en favorisant des attitudes d'abandon et de déresponsabilisation... ? Le « succès » de la réalisation du projet ne risque-t-il pas de susciter des réactions de méfiance dans la localité ? Dans l'immédiat, il nous faut parvenir à sensibiliser les institutions compétentes sur un plan technique et obtenir leur participation à une structure d'accueil jusqu'alors inexistante et fondée sur la problématique d'une population repérée en un lieu donné.

Il existe une motivation indéniable et très forte du groupe de partenaires pour faire aboutir notre projet ; cette motivation repose sur la certitude que celui-ci est susceptible de répondre à un besoin réel immédiat et, à plus long terme, d'amener une catégorie de population, isolée et marginalisée socialement, à intervenir plus directement sur des changements qui n'apparaîtraient plus seulement nécessaires à des professionnels, mais qu'elle aurait elle-même objectivés.

Nous sommes donc aujourd'hui dans une période non d'attente d'un dénouement, mais d'activité plus spécialement orientée vers l'obtention d'un « certificat de naissance ». Ce pourrait être sous la forme d'un comité de pilotage, associant des représentants d'institutions partenaires. Bien que cela soit nécessaire, il ne s'agit que d'une nouvelle étape ; l'ancrage du projet dans la réalité et la durée ne se fera que si les personnes directement concernées, les bénéficiaires, se l'approprient ●

M c	o l	t e	f	S S	Accueil / action collective / modèle parental / protection de l'enfance / relation enfant/mère
--------	--------	--------	---	--------	--